

Le projet de SCOT est approuvé !
UN PROJET POUR L'AVENIR DU TERRITOIRE

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Sud Gard est un document cadre d'urbanisme qui planifie les grandes orientations d'aménagement et de développement durables, à l'échelle du bassin de vie Nîmois et plus globalement sud gardois.

Le SCoT Sud Gard organise l'évolution du territoire en prenant en compte ses enjeux environnementaux, économiques, sociaux et les besoins de ses habitants. Il traite notamment les questions d'habitat, d'équipement, d'environnement, d'agriculture, commerce et de développement économique.

A l'échelle locale, les Plans Locaux d'Urbanisme, Plans Locaux de l'Habitat ou encore les Cartes Communales doivent le respecter, dans un rapport de compatibilité.

C'est un projet stratégique élaboré et décidé par **les élus du territoire**. Il concerne plus de 380 000 habitants et réunit les 80 communes de la **Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole et des Communautés de Communes de Beaucaire-Terre d'Argence, Petite Camargue, Terre de Camargue, Pays de Sommières et Rhôny-Vistre-Virdoule**.

A l'horizon 2030, la population du territoire devrait atteindre 450 000 habitants. Il sera nécessaire de construire environ 38 800 logements, développer l'emploi, les transports et les services tout en répondant aux enjeux de cadre de vie, de risque et de protection des terres agricoles et de l'environnement.

Le projet politique du SCOT (le PADD) repose sur 4 grands axes:

- Un territoire de ressources
- Un territoire organisé et solidaire
- Un territoire actif
- Un territoire en réseau

Après 7 ans de travail, le projet du SCoT révisé a été approuvé en Conseil Syndical du 10 décembre 2019 à la majorité : 55 exprimés dont 49 voix « POUR », 2 voix « CONTRE » et 4 « ABSENCIONS »

Ces 6 derniers mois ont été marqués par une période de consultation administrative et publique. Les Personnes Publiques

Associées (l'Etat, les chambres consulaires, les Intercommunalités etc...) ont été sollicitées pour rendre un avis sur le projet.

Ensuite une enquête publique a duré 1 mois. Elle fait l'objet de 35 permanences dans 7 lieux différents et a fait l'objet de nombreuses contributions.

A l'issue de celle-ci, la commission d'enquête a rendu son rapport et ses conclusions. Elle a émis un avis favorable assorti d'observations.

Le SCoT peut dès à présent être mis en application, mais c'est en début d'année 2020, à l'issue du délai de recours deux mois après son approbation, que ce nouveau SCoT sera définitivement rendu exécutoire. En tant que document intégrateur, il deviendra alors le « cadre » à suivre pour les Plans Locaux d'Urbanisme, Programmes Locaux de l'Habitat et Plans de Déplacement Urbain. Le dossier est disponible sur <http://www.scot-sud-gard.fr/> et sera bientôt consultables au siège du Syndicat Mixte du SCoT (1 rue du Colisée, 30 900 Nîmes) et des 6 intercommunalités concernées.

Les étapes clés de la révision du SCoT Sud Gard :

- **2013** : décision du Conseil Syndical d'engager la révision du SCOT.
- **2015 - 2016** : réalisation du diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement, identification des grands défis et des premières orientations du projet.
Ateliers et forums de concertation.
- 4 Réunions publiques**
- **2017** : définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (le projet)
4 Réunions publiques
- **2018** rédactions du Document d' Orientations et d' Objectifs (les « règles » de mise en œuvre). Ateliers de concertation.
3 Réunions publiques

18 mars 2019 : validation du projet du SCOT et arrêt du projet.

- **Avril-juillet 2019** : consultation des Personnes Publiques Associées (Etat, Régions, Chambre d'Agriculture, CCI, Département, EPCI, ...)
- **Enquête Publique du 26 août au 27 septembre 2019**
- **Rapport et conclusion de la commission d'enquête**

10 décembre 2019 : approbation finale du SCOT



Les documents composant le SCoT



Le dossier de SCOT est composé d'un rapport de présentation, une évaluation environnementale, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) et le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC), des avis des personnes publiques associées ou consultées et de l'autorité environnementale, et du bilan de la concertation.

Le Rapport de Présentation

(comprenant le diagnostic, la justification des choix et l'évaluation environnementale)

C'est le document « explicatif » du SCoT

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

C'est le projet « politique » du SCoT

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (D2O)

C'est le document « prescriptif » du SCoT



POUR + D'INFORMATIONS :

Le Syndicat mixte du SCoT Sud Gard,
1 rue du Colisée 30 900 NÎMES,
pascal.laburthe@scot-sud-gard.fr
04.66.02.55.30

